

Messieurs les Collaborateurs,

Je suis grandement étonné de voir, dans le *Journal de Québec*, de mardi dernier, une annonce de l'Institut catholique avec la signature : Léandre Dugal, secrétaire archiviste, I. C. R. S. R. Q. Il est bon de vous dire que M. Dugal a résigné sa charge de conseiller de l'Institut Catholique de St. Roch, et que sa résignation a été acceptée par le conseil. Quelques jours plus tard, il y eut à l'Institut une assemblée générale pour le remplacer, lui et ses compagnons, et la séance fut levée par M. le président avant que l'élection eut lieu, et cela a cause du désordre que firent les tapageurs invités pour cela à cette assemblée. Quand le président et le secrétaire eurent quitté la salle, le Dr. Rousseau fut appelé à la présidence, et l'on procéda à l'élection. C'est de cette manière que M. Dugal a repris sa place dans le conseil qui en a fait son secrétaire. Quand je dis *le conseil*, je m'exprime mal, car il ne reste plus qu'une dizaine d'anciens conseillers, les autres ayant donné leur démission comme membres de l'Institut.

Veillez donc me dire, messieurs les Collaborateurs, depuis quand on peut faire légalement une élection après que le président a levé la séance ?

Votre tout dévoué,

UN CURIEUX.

La curiosité de M. le Curieux est bien pardonnable. Il est étonnant en effet de voir un institut incorporé faire de pareils enfantillages, et jouer aux élections comme les bambins jouent à l'école. Qui ne serait émerveillé de voir le Dr. Rousseau présider de pareilles extravagances ! Vraiment, docteur, laissez donc la vie publique pour ne plus vous occuper que de votre profession ; car vous êtes bien plus habile dans le silence que dans le tumulte des assemblées. La seringue vous va si bien !

Mais le cher homme ne perd aucune des circonstances qui peuvent lui attirer la faveur populaire ; partout il croit trouver le moyen de se former une queue, et cependant la queue ne pointe pas. Il ne doit pourtant pas désespérer ; car à la dernière élection municipale, il a arraché cinq voix à son antagoniste, M. Gingras, homme qui est certes, et sans badinage aucun, d'une importance très remarquable. Quant au docteur, nous ne voulons pas le réconcilier avec le bon sens ; car ces deux messieurs se sont juré une haine implacable, si bien que M. Rousseau peut faire un détour de plusieurs lieues pour ne pas rencontrer son adversaire.

Ce qui est plus étonnant encore, c'est de voir un légiste tel que le notaire Gauvreau prendre part à une élection radicalement nulle. Quelle confiance peut-on placer en des hommes qui se font un jeu de violer la loi pour satisfaire quelques haines personnelles ? Nous ne saurions admettre l'hypothèse que M. Gauvreau soit assez ignare que de croire à la validité de cette élection. Ce serait par trop pénible.

Nous apprenons de plus que l'ancien conseil de l'Institut a loué la maison de M. Chartrain pour en faire le lieu de ses réunions, et que les nouveaux conseillers ne sont pas satisfaits de cet arrangement. En conséquence, ils doivent passer un bail avec M. Portugais, le propriétaire de la salle actuelle. Dans le premier bail, le prix du loyer est de vingt louis, et dans le second il doit être de trente louis ; en sorte que l'Institut